
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 janvier 2014 à 7 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0095

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0096

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133843006

CE14 0097

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1133843007

CE14 0098

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société de transport de Montréal et d'approuver son programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1133843004

CE14 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et quote-part prévues au budget 2014 de la Ville aux organismes suivants :

- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	25 622 700 \$
- Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	5 390 600 \$
- Société de gestion Marie-Victorin	20 000 \$
- CIRANO	28 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1134866002

CE14 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières prévues au budget 2014 de la Ville aux organismes suivants ainsi que la quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Société de transport de Montréal	400 800 000
- Agence métropolitaine de transport	55 100 000
- Conseil des arts	12 950 000
- Société du parc Jean-Drapeau	8 706 000
- Bureau du taxi de Montréal	3 430 500
- Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
- Communauté métropolitaine de Montréal – Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1134866003

CE14 0101

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142904005

CE14 0102

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1142904006

CE14 0103

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1142904007

CE14 0104

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1142904001

CE14 0105

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1142904002

CE14 0106

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142904003

CE14 0107

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1142904004

CE14 0108

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2014 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142904008

CE14 0109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1142904009

CE14 0110

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.001 1131614001

CE14 0111

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1131614002

CE14 0112

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144309001

CE14 0113

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134309004

CE14 0114

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134309005

CE14 0115

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1141274001

CE14 0116

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144309002

CE14 0117

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1134309006

CE14 0118

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1134309007

CE14 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1143843003

CE14 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1143843004

CE14 0121

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1143843001

CE14 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1143843002

CE14 0123

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1143843005

CE14 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1143843006

CE14 0125

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1133894001

CE14 0126

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1133894002

CE14 0127

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1132914003

Levée de la séance à 7 h 15.

70.001

Les résolutions CE14 0095 à CE14 0127 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville